

## ◆ CULTURE

# Dépôt légal étendu

La secrétaire d'État à la Politique scientifique, Zuhail Demir, a prévu d'étendre la loi sur le dépôt légal aux publications en ligne.

Actuellement,

l'obligation

pour les

éditeurs de

déposer leurs

publications

auprès de la

Bibliothèque

Photo News

royale ne s'applique qu'aux

publications sur support matériel.

Toutes les publications parues sur

le territoire belge - livres,

périodiques, journaux, rapports

annuels, publications des services

publics, thèses, livres pour

enfants, BD... - sont conservées à

la Bibliothèque royale de Belgique

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966. L'objectif

est de conserver le patrimoine

culturel. *« La législation en*

*question est toutefois dépassée »*,

souligne la bibliothèque. Les

publications en ligne et sur

d'autres supports que le papier, le

CD ou le DVD ne sont pas pris en

compte. Zuhail Demir a dès lors

conçu un avant-projet de loi pour

adapter les règles aux nouvelles

technologies. Le texte prévoit que

*« toutes les publications*

*numériques, quels que soient leur*

*support ou leur forme, doivent*

*être déposées auprès de la*

*Bibliothèque royale de Belgique. »*